

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 706 752

(21) N° d'enregistrement national :
94 04119

(51) Int Cl⁵ : A 47 G 5/00

(12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

(22) Date de dépôt : 24.03.94.

(30) Priorité : 21.04.93 IT 93000325.

(71) Demandeur(s) : EVOLUZIONE S.R.L. — IT.

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : 30.12.94 Bulletin 94/52.

(56) Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la
procédure de rapport de recherche.

(60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

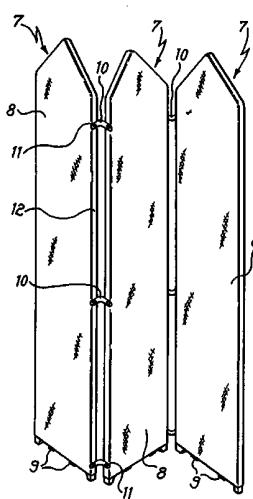
(72) Inventeur(s) : Gonella Federico.

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire : Claude Boivin.

(54) **Paravent modulaire décomposable.**

(57) Un paravent modulaire décomposable est formé de deux ou plusieurs panneaux (7) constitués chacun d'un châssis composé d'une série d'éléments assemblés par encastrement recouvert d'un revêtement en tissu (8). Les panneaux (7) sont raccordés entre eux le long de leurs côtés au moyen de dispositifs de fixation de type flexible, tels que des rubans, des fermetures à glissières, des bandes en "Velcro" ou par des boutons automatiques (10, 11) etc, capables d'être fixés sur ledit revêtement en tissu (8).



FR 2 706 752 - A3



La présente invention concerne les structures mobiles de divisions de locaux et, en particulier, un paravent modulaire décomposable, qui peut être assemblé pour atteindre la dimension souhaitée.

5 Comme cela est connu, il existe de nombreuses variantes de parois mobiles de divisions, ou paravents, utilisées aussi bien dans un environnement clos qu'à ciel ouvert, pour délimiter une partie de cet environnement ou pour le cacher à la vue. L'exemple typique est celui du paravent 10 derrière lequel on peut changer de vêtement sans être vu des personnes présentes, comme dans le cas de magasins et de laboratoires d'habillements, de piscines, de plages, etc. La caractéristique typique de ces paravents traditionnels est d'être composés de deux ou plusieurs 15 panneaux rigides et fixés entre eux de manière permanente, raison pour laquelle l'encombrement minimal de ces structures est égal aux dimensions de chaque panneau individuel, tandis que son poids est égal à la somme des poids des panneaux qui les composent. Il en résulte 20 de manière évidente que ces structures présentent donc d'importants problèmes d'encombrement et de poids et qu'elles ne sont pas facilement transportables. Un autre inconvénient des paravents de type connu est le fait que leur structure continue ne permet pas de remplacer aisément 25 un seul des panneaux afin de le nettoyer ou de le remplacer par un autre d'une couleur différente ou simplement pour réduire la largeur totale de la structure.

L'objet de la présente invention est donc de proposer un paravent modulaire décomposable qui pallie les 30 inconvénients décrits ci-dessus.

Ce but est atteint au moyen d'un paravent formé de deux ou plusieurs panneaux et caractérisé en ce que chacun desdits panneaux est constitué d'un châssis décomposable recouvert d'un revêtement en tissu ou analogue monté sur

ce châssis et fixé sur lui au moyen de bandes en "Velcro" ou analogue, chacun des panneaux étant relié au panneau adjacent au moyen de dispositifs de fixation flexibles capables d'être fixés sur le revêtement respectif.

5 Le premier avantage important du paravent, conforme à la présente invention, est sa nature décomposable qui permet de le réduire à des éléments légers et de dimensions réduites, permettant ainsi de le transporter facilement. Un second avantage, fonction de sa nature 10 décomposable, est la possibilité de remplacer facilement les éléments structurels cassés ainsi que le revêtement déterioré ou sale, ou dont l'aspect a cessé de plaire.

Le caractère modulaire des panneaux présente, en outre, 15 l'avantage notable d'adapter, avec une extrême facilité les dimensions du paravent aux différentes exigences de l'utilisateur qui peut choisir à volonté le nombre de panneaux formant son paravent.

Celui-ci et d'autres avantages et caractéristiques du paravent conforme à la présente invention ressortiront 20 plus clairement de la description détaillée suivante d'un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, référence étant faite aux dessins annexés dans lesquels :

25 La Figure 1 est une vue en perspective du châssis assemblé d'un panneau du paravent conforme à la présente invention; et

La Figure 2 est une vue en perspective d'un paravent composé de trois panneaux.

En référence à la Figure 1, on voit que le châssis d'un 30 panneau est composé d'une traverse de base 1 et d'une traverse supérieure 2 et, de préférence, identiques, ainsi que de deux montants inférieurs 3 et de deux montants

supérieurs 4, eux aussi de préférence identiques, chaque montant inférieur 3 étant relié au montant supérieur 4 correspondant au moyen d'un manchon de raccordement 5 de forme essentiellement cylindrique. Les traverses 1 et 2 5 présentent, en haut et en bas respectivement, deux perçages pratiqués à proximité de leurs extrémités. Dans les perçages pratiqués en haut de la traverse 1 sont insérés les montants 3, dans les perçages pratiqués en bas de la traverse 2 sont insérés les montants 4 et dans les 10 perçages placés en haut desdits montants 4 est inséré un élément supérieur 6 de forme arquée ou triangulaire.

Le fait que les traverses 1 et 2 sont identiques entre elles, tout comme les montants 3 et 4 et les raccords 5, garantit que ces éléments totalement 15 interchangeables entre eux, ce qui a pour conséquence une plus grande facilité de montage et des coûts de production plus faibles. La facilité de montage provient également du fait que tous les éléments sont assemblés par simple encastrement.

Sur la figure 2 est représenté un paravent selon la 20 présente invention, composé de trois panneaux 7, dont chacun est constitué d'un châssis comme celui représenté sur la figure 1, sur lequel est appliqué un revêtement 8 en tissu ou analogue, revêtement qui est, de préférence, enfilé par le haut et fixé en bas sous la traverse 1 au 25 moyen de bandes en "Velcro" 9 ou de dispositifs de fixation analogues.

Le raccordement entre deux panneaux 7 adjacents est réalisé au moyen de dispositifs de fixation flexibles qui, 30 dans le mode de réalisation représenté, consistent en des bandelettes de cuir 10 munies de boutons automatiques 11 qui s'engagent sur leur embase correspondante fixée sur le bord 12 du revêtement 8. Il est évident qu'il est possible de prévoir de nombreux autres types de dispositifs de 35 fixation flexibles et capables d'être fixés sur un

5 revêtement en tissu ou analogue, par exemple des fermetures à glissière, des bandes en "Velcro", des rubans, etc., et que, de même, la position et le nombre de ces dispositifs de fixation peut varier à volonté.

10 Etant donné la nature modulaire des châssis des panneaux 7, les revêtements 8 seront également identiques entre eux, en ce qui concerne leur forme et leurs dimensions, à la seule exception éventuelle que les revêtements 8 des panneaux d'extrémité, pour 15 des raisons esthétiques, présenteront les dispositifs de fixation sur un seul de leurs deux côtés, comme c'est le cas pour les revêtements 8 des panneaux centraux.

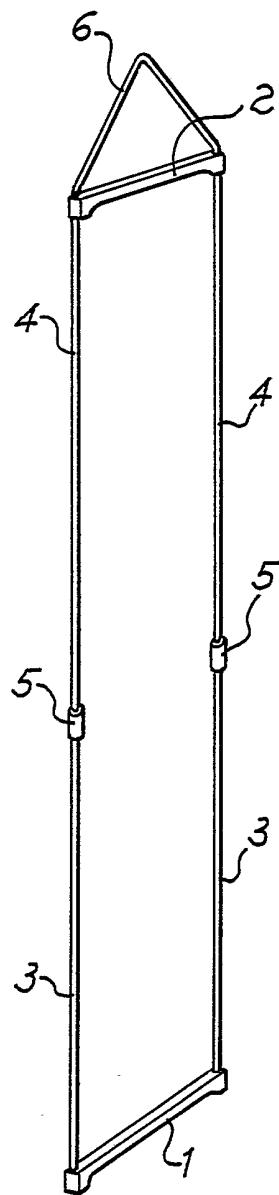
15 Des adjonctions et/ou modifications éventuelles pourront être apportées au paravent objet de la présente invention, surtout pour ce qui concerne la forme de l'élément 6 et le type, le nombre et la disposition des dispositifs de fixation flexibles, 20 ainsi que de toute évidence, le nombre de panneaux 7, sans sortir pour autant du cadre de protection de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Paravent formé de deux ou plusieurs panneaux (7), caractérisé en ce que chacun desdits panneaux (7) est constitué d'un châssis décomposable recouvert d'un revêtement (8) en tissu ou analogue monté sur ce châssis et fixé sur lui au moyen de bandes en "Velcro" 9 ou analogue, chacun des panneaux (7) étant relié au panneau (7) adjacent au moyen de dispositifs de fixation flexibles capables d'être fixés sur le revêtement (8) respectif.
5
10. 2. Paravent selon la revendication 1, caractérisé en ce que les dispositifs de fixation flexibles sont disposés le long des côtés des panneaux (7).
15. 3. Paravent selon la revendication 2, caractérisé en ce que les dispositifs de fixation flexibles consistent en une pluralité de bandelettes de cuir (10) munies de boutons automatiques (11) qui s'engagent dans des embases correspondantes fixées sur le bord (12) du revêtement (8).
20. 4. Paravent selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les dispositifs de fixation flexibles consistent en une pluralité de bandelettes de type "Velcro".
25. 5. Paravent selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les dispositifs de fixation flexibles consistent en une pluralité de rubans.
30. 6. Paravent selon la revendication 2, caractérisé en ce que les dispositifs de fixation flexibles consistent en une fermeture à glissière.
35. 7. Paravent selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le revêtement (8) des panneaux d'extrémité est muni des dispositifs de fixation flexibles sur un seul côté.
8. Paravent selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que le châssis comprend une traverse de base (1) sur laquelle sont insérés deux montants inférieurs (3), reliés au moyen

de deux manchons de raccord (5) à deux montants supérieurs (4) correspondants, lesquels, à leur tour, sont insérés dans une traverse supérieure (2) au dessus de laquelle est inséré un élément supérieur (6).

5 9. Paravent selon la revendication 8, caractérisé en ce que les deux traverses (1, 2) sont identiques entre elles, ainsi que les montants (3, 4) et les manchons de raccordement (5).

Fig. 1Fig. 2